UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 001 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ,

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 12 au 14 mai 2009 ;

vu la décision n°2001-019
créant l'unité de recherche U 550;

vu la décision n°2006-143
prorogeant l'unité de recherche U 550 et nommant Monsieur Laurent ABEL directeur jusqu'au 31 décembre 2009

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 550 intitulée : « Génétique humaine des maladies infectieuses » est supprimée à compter du 31 décembre 2009.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 550 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 8 décembre 2009

Le Président de l'Université Paris Descartes

Le Président- directeur général de l'Inserm